

**Réunion de la Commission de Suivi de Site
créée dans le cadre du fonctionnement de
l'établissement RHODIA-Groupe SOLVAY
implanté sur les communes de Melle, Saint Léger de
la Martinière et Pouffonds**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
qui s'est tenue à la Préfecture des Deux-Sèvres
le lundi 21 novembre 2016**

Liste des participants

Collège « Administrations de l'État »

- M. Didier DORÉ Secrétaire Général de la Préfecture, représentant le Préfet
- M. Jean-Pierre PÉRIDY Représentant le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. Christophe BON Représentant le Directeur départemental des Territoires
- Mme Gislaïne BLANCHIER Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection civile

Collège « Elus »

- M. Pascal BRUNET Représentant la commune de Saint-Léger de la Martinière

Collège « Riverains »

- M. Jean-Pierre BARTHOLE Représentant l'entreprise Dupont-Danisco, **Président de la CSS**
- M. Arnaud MACÉ de LÉPINAY Représentant l'Association « Sèvre Environnement »
- Mme Geneviève PAILLAUD Représentant l'Association « Citoyens pour l'Information dans le Mellois, sur l'Environnement et la Santé » (CIMES)

Collège « Exploitant »

- Deux représentants

Collège « Salariés »

- Trois représentants

Personnalités qualifiées

- Commandant Alain FARIAT Représentant le SDIS 79

Autres personnes présentes :

- M. Jean-Michel TURQUOIS DREAL Nouvelle-Aquitaine – SEI/DSI/DRA
- Mme Anne RENAUDIN Préfecture SIDPC

Excusés :

- Mme Jacqueline BOUCHET, Représentant la communauté de communes du Mellois
- M. Patrick CHATELIN, Riverain de l'établissement Rhodia-Groupe Solvay

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la réunion du 28 octobre 2015
- Présentation des dispositions concernant la communication de données sensibles
- Présentation du bilan de l'année 2015 de l'inspection des installations classées
- Présentation du bilan de l'année 2015 de l'exploitant en application de l'article D125-34 du Code de l'environnement

Documents associés

Annexe I : Présentation du bilan 2015 de l'inspection des installations classées

Annexe II : Présentation du bilan de l'année 2015 de l'exploitant

10 h – Début de la réunion

M. DORÉ, Secrétaire Général de la Préfecture

Accueille les participants au nom du Préfet des Deux-Sèvres.

M. BARTHOLE, Président de la commission de suivi de site

Ouvre la réunion.

Approbation du compte rendu de la réunion du 28 octobre 2015

Le compte rendu de la réunion du 28 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Présentation des dispositions prises en ce qui concerne la communication de données sensibles

M. PÉRIDY, DREAL

présente l'instruction gouvernementale du 19 mai 2016 relative à la mise à disposition et à la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements SEVESO.

Mme PAILLAUD, association CIMES

Remarque que les citoyens n'ont pas été consultés pour déterminer les informations potentiellement sensibles et que la population doit pouvoir consulter les arrêtés préfectoraux.

M. TURQUOIS, DREAL

Indique que seuls les documents d'information générale seront mis en ligne. Les arrêtés préfectoraux comprendront des annexes qui ne seront, elles, pas consultables par les citoyens.

Mme PAILLAUD, association CIMES

Observe que, dans le cadre d'une enquête publique, les arrêtés préfectoraux doivent pouvoir être consultés.

M. PÉRIDY, DREAL

Souligne que les arrêtés préfectoraux ne mentionneront plus ni la localisation des points sensibles ni les quantités de produits présents sur le site. Par conséquent, le danger potentiel sera bien précisé, mais il ne sera pas détaillé.

M. DORÉ, Secrétaire Général de la Préfecture

Ajoute que la définition des données sensibles relève d'une décision de l'Etat qui n'induit pas de discussions avec le public. Cette disposition permet de communiquer des informations au public sans, pour autant, transmettre des éléments qui pourraient être utilisés dans le cadre d'actions malveillantes.

M. MACÉ de LÉPINAY, association « Sèvre Environnement »

Considère que des terroristes pourront toujours s'attaquer aux bacs.

M. DORÉ, Secrétaire Général de la Préfecture

Convient que le risque zéro n'existe pas. Cependant, toutes les mesures de prévention doivent être mises en œuvre.

Un représentant des salariés de l'établissement Rhodia-Groupe Solvay

Souhaite savoir si une unité de veille a été mise en place pour éviter que des éléments précédemment publiés ne soient remis en ligne.

Mme BLANCHIER, Chef du SIDPC

Répond que le SIDPC est chargé de cette veille.

Un représentant des salariés de l'établissement Rhodia-Groupe Solvay

Souhaite connaître le numéro d'appel du service.

Mme BLANCHIER, Chef du SIDPC

Indique qu'il s'agit du numéro du SIDPC.

Un représentant de l'établissement Rhodia-Groupe Solvay

Indique que la Direction du Groupe Solvay demeure consciente des risques et que toutes les mesures de précaution doivent, par conséquent, être prises.

Présentation du bilan de l'année 2015 de l'inspection des installations classées

M. TURQUOIS, DREAL

Indique que le bilan a été établi suite à la visite d'inspection du 29 septembre 2015 et qu'il a fait l'objet de neuf remarques.

Remarque 1 : L'exploitant indique que les deux détecteurs sont raccordés à la centrale d'alarme et à l'automate de sécurité de E2. Les consignes, en cas de déclenchement de cette alarme, ont également été remises à l'opérateur de l'atelier E2. De fait, la remarque est levée.

Les travaux du rideau d'eau ont été réalisés et des essais de réception ont été effectués en semaine 49. Après des actions correctives, le rideau d'eau de protection est opérationnel et les opérateurs de l'atelier S1 ont reçu les consignes appropriées. De fait, la remarque est levée.

Remarque 2 : Les travaux de protection ont été conduits sur 2014-2015 et l'exploitant a transmis l'étude technique, le cahier des charges et le projet de carnet de bord à l'inspection des installations classées. Tous les ateliers sont désormais protégés. Par ailleurs, les travaux de protection de S1 sont intégralement achevés. Les registres réglementaires sont en place et complétés. La remarque est, par conséquent, levée.

Remarque 3 : L'exploitant a complété la distribution périphérique des points de contrôles d'épaisseur. Ces compléments de mesure ont permis la mise à jour du plan d'inspection du réacteur K13 500.

Remarque 4 : Les travaux complémentaires de réparation ont été réalisés selon le contenu des constats des IIC. Les autres travaux des équipements concernés par des désordres D3 sont planifiés. La remarque demeure suivie.

Remarque 5 : Un support à accès direct et rapide des fiches réflexes a été mis en place au poste de conduite de S2.

Remarque 6 : La fiche d'étalonnage des MMRI relatives à un type de détection « gaz » a été complétée par les seuils d'accessibilité du gaz étalon et par la numérotation des capteurs.

Remarque 7 : L'exploitant étudie la faisabilité du report d'alarme des capteurs sur le mobile du CDQS en redéfinissant le besoin dans sa globalité. Les capteurs de S2 sont considérés comme prioritaires.

Remarque 8 : La procédure portant sur la propreté du caniveau a été rappelée aux équipes d'exploitation de S1.

Remarque 9 : La sirène PPI et son boîtier de commande ont été installés sur le château d'eau de la ville de Melle en semaine 47. Il restait à réaliser l'alimentation électrique. L'exploitant s'est engagé à informer la DREAL et la Préfecture de l'avancée des travaux.

L'étude de danger révisée permettra une refonte globale de l'acte d'autorisation qui prendra acte notamment de cette évolution. Les nouvelles rubriques SEVESO 3 seront intégrées au prochain arrêté d'autorisation d'exploiter.

Présentation du bilan de l'année 2015 de l'exploitant en application de l'article D125-34 du Code de l'environnement

Un représentant de l'établissement Rhodia-Groupe Solvay

Rappelle quelques chiffres clés et indique que la société fabrique, pour Aroma Performance, deux produits, à savoir la Rhovanil et la Cyclopentanone. Pour Novicare, la société fabrique des produits destinés aux applications industrielles, à savoir le Supersol, le rhodiastabs, le Sipomer Wam, le Mirapol WT et le Tank Mix relatif à la protection des cultures.

L'arrêté préfectoral d'exploitation est en cours de révision afin d'intégrer SEVESO 3.

Une étude de dangers a été réalisée en 2014, validée en 2015 par la DREAL. Elle a remis à jour la précédente étude délivrée en 2010. Trois types d'effets sont susceptibles d'être générés par les installations industrielles, à savoir les effets thermiques, toxiques et de surpression.

La cartographie des effets au sol déterminés par l'étude de dangers a permis de définir les mesures d'urbanisme à mettre en œuvre à l'intérieur du périmètre du site.

La démarche de prévention des risques majeurs s'appuie sur la réduction des risques à la source. Ainsi, 53 mesures de maîtrise des risques ont été mises en place entre mai 2010 et décembre 2013. Dans le cadre de la révision 2014 de l'étude de dangers, trois nouvelles mesures de maîtrise des risques ont été élaborées.

L'entreprise a investi 14 millions d'euros depuis 2005 dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité, de l'environnement, ce qui représente plus de 50 % du montant total d'investissement du site. En 2015, le montant consacré au volet HSE s'élève, lui, à 1,35 million d'euros.

La modernisation de la station de traitement biologique des effluents permettra de réduire de manière significative les rejets dans le milieu naturel, de restaurer le bon état de qualité des eaux de la rivière La Légère et de réduire les nuisances olfactives en provenance de la station de traitement.

L'Entreprise a mis en place un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) visant à prévenir les accidents majeurs et à limiter leurs conséquences. Elle a élaboré, depuis les années 90, un référentiel en matière HSEPT qui a évolué selon la réglementation et les exigences du Groupe.

Un POI commun aux entreprises Solvay Dupont-Danisco a été mis en œuvre. De plus, une collaboration étroite avec le SDIS de Chauray et le CIS de Melle ainsi que deux exercices POI par an permettent également de gérer les situations d'urgence.

Mme PAILLAUD, association CIMES

Souhaite connaître le taux de rejets actuels de la station de traitement vers le milieu naturel.

Un représentant de l'établissement Rhodia-Groupe Solvay

Répond qu'à ce jour, les rejets concernent principalement l'Azote global. La nouvelle station de traitement permettra de dégrader l'Azote ainsi que le Phosphore.

Questions diverses

Mme BLANCHIER, Chef du SIDPC

Annonce qu'un exercice a été organisé le 9 novembre 2016 afin de tester le PPI de l'entreprise Solvay. Seules quelques personnes ont été informées de la tenue d'un tel exercice qui a induit le bouclage du périmètre, l'arrêt de la circulation et la mise en place de déviations. Les établissements recevant du public ont participé activement à cet entraînement en proposant aux personnes présentes de se confiner. Le retour d'expérience sera pris en compte dans le plan particulier d'intervention (PPI) actuellement en cours de révision.

M. MACÉ de LÉPINAY

Souhaite savoir si les participants ont fait preuve de panique.

Mme BLANCHIER, Chef du SIDPC

Répond que cela n'a pas été relevé lors de l'exercice. La communication réalisée par l'Entreprise et les mairies permet d'informer régulièrement la population qui demeure consciente du risque.

Commandant FARIAT, SDIS

Ajoute qu'un ouvrier était présent sur le château d'eau lorsque la sirène a été déclenchée.

Mme BLANCHIER, Chef du SIDPC

Les intervenants sur le château d'eau doivent en informer l'établissement Rhodia-Groupe Solvay. Il semble que cette procédure n'ait pas été respectée.

Un représentant des salariés de l'établissement Rhodia-Groupe Solvay

Indique que des automobilistes, déviés de leur trajectoire, se sont retrouvés sur des petits chemins et que certains se sont embourbés, les déviations n'étant pas signalées.

Mme BLANCHIER, Chef du SIDPC

Confirme qu'un laps de temps s'avère nécessaire afin de mettre en place la signalétique.

M. BARTHOLE, Président constate que l'ordre du jour est épuisé, remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

Le Président de la commission de suivi de site
créée autour de l'établissement
Rhodia-Groupe Solvay de Melle



Jean-Pierre BARTHOLE
